

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010145 – AFR 19/002/01

Action complémentaire sur l'AU 45/01 (AFR 19/001/01 du 20 février 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION

RÉPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE

Abdoulaye Aboukary Tembeley, journaliste

Londres, le 6 mars 2001

Le 5 mars, Abdoulaye Aboukary Tembeley a été condamné à une peine de deux mois d'emprisonnement et à une amende de 150 000 franc. Il a été reconnu coupable d' "incitation à la haine et à la révolte contre une institution démocratiquement élue". Il a été condamné à une peine que celle prévue par la loi, le juge lui ayant accordé le bénéfice de circonstances atténuantes (dont la nature n'a pas été précisée). Il est possible de déclarer de culpabilité et de sa peine.

Abdoulaye Aboukary Tembeley est actuellement détenu dans un poste de la gendarmerie connu sous le nom de Brigade de PK 12, qui se trouve à Bangui. Il n'existe pas de prison à Bangui même. Les membres de sa famille ont été autorisés à lui rendre visite, mais sa détention se déroule dans des conditions dures, et Amnesty International demeure préoccupée par son sort. Il avait été passé à tabac après son interpellation, et son état de santé s'est détérioré. L'organisation considère Abdoulaye Aboukary Tembeley, qui est le président du Mouvement de défense des droits de l'homme (MDDH), comme un prisonnier d'opinion, appréhendé le 14 février 2001, après que le *Journal des droits de l'homme*, magazine du MDDH, eut publié les résultats d'un sondage d'opinion auprès de 200 personnes interrogées, 173 souhaitaient la démission du président de la République centrafricaine, Ange-Félix Patassé.

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / télégrammes / lettre par avion / fax** (en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'Abdoulaye Aboukary Tembeley a été condamné à une peine de deux mois d'emprisonnement et à une amende ;
- soulignez qu'Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, et demandez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- appelez les autorités à veiller à ce que cet homme, s'il est maintenu en détention, bénéficie sans restriction des soins médicaux requis par son état de santé ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que les allégations selon lesquelles il a été maltraité fassent l'objet d'une enquête sérieuse et que les présumés soient traduits en justice.

**APPELS À :**

**Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile.**

**Ministre de la Défense nationale :**

Monsieur Jean-Jacques Demafouth  
Ministre de la Défense nationale, des Anciens combattants et de la reconstruction  
de l'Armée  
Ministère de la Défense  
Bangui, République centrafricaine

**Télégrammes :** Ministère de la Défense, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre de la Justice :**

Monsieur Antoine Gothe  
Ministre de la Justice et de la Réforme du droit et Garde des Sceaux  
Ministère de la Justice  
Bangui, République centrafricaine

**Fax :** + 236 61 15 79 / 61 31 98

**Télégrammes :** Ministère de la Justice, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique :**

Monsieur Théodore Bikoo  
Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique  
Ministère de l'Intérieur  
Bangui, République centrafricaine  
**Fax :** + 236 61 70 54

**Télégrammes :** Ministère de la Sécurité publique, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre des Communications, des Postes et des Télécommunications :**

Monsieur Albert Francis Wakanga  
Ministre des Communications, des Postes et des Télécommunications  
Ministère de la Communication, BP 1290  
Bangui, République centrafricaine

**Télégrammes :** Ministère de la Communication, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie :**

Monsieur Marcel Metefara

Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères, BP 936  
Bangui, République centrafricaine

**ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République centrafricaine dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 16 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*.La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*